

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°2024-062

PUBLIÉ LE 2 FÉVRIER 2024

# Sommaire

## **Sous-préfecture de Douai /**

2024-01-31-00007 - Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté du 2 janvier 2024 accordant la médaille d'honneur du travail (2 pages)



**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-Préfecture de Douai**

Bureau de la prévention et de la  
protection des populations

**Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté du 2 janvier 2024 accordant  
la médaille d'honneur du travail**

---

Le préfet de la région Hauts-de-France  
Préfet du Nord

**Vu** le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;

**Vu** le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

**Vu** l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

**Vu** le décret du 15 février 2022 nommant Louis-Xavier THIRODE, administrateur de l'État hors classe, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région des Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

**Vu** le décret du président de la République du 8 juin 2023 nommant M. Pierre AZZOPARDI, sous-préfet de Douai ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2024, portant délégation de signature à Pierre AZZOPARDI, sous-préfet de Douai ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 accordant la médaille d'honneur du travail ;

**Sur proposition** du sous-préfet de Douai ;

**ARRETE**

**Article 1 :** A l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 2 janvier 2024, la liste des bénéficiaires de la médaille d'Argent du travail est complétée comme suit :

« Monsieur Michel RUDNIK  
Conducteur d'installation cia - WIENERBERGER.  
Demeurant à DOUAI »

**Article 2** : A l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 2 janvier 2024, la liste des bénéficiaires de la médaille Grand Or du travail est complétée comme suit :

« Monsieur Serge DEGOUY  
Chef de secteur publicité – LA VOIX MEDIAS  
Demeurant à DOUAI »

« Monsieur Pascal LAÏ  
Gestionnaire application – EURO-INFORMATION PRODUCTION-GROUPEMENT INFORMATIQUE  
Demeurant à SIN-LE-NOBLE »

**Article 3** : A l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 2 janvier 2024, la raison sociale de l'employeur de Monsieur Cédric VAILLANT est modifiée comme suit :

« Monsieur Cédric VAILLANT  
Exploitant industriel en carrosserie – RENAULT  
Demeurant à COURCHELETTE »

« Monsieur Frédéric DESHAYES  
Chauffeur poids lourds Wiat Environnement – LAMBRES LEZ DOUAI  
Demeurant à COURCHELETTES »

**Article 4** : À l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 2 janvier 2024, la raison sociale de l'employeur de Monsieur Denis Guy CARIDROIT est modifiée comme suit :

« Monsieur Denis Guy CARIDROIT  
Manager comptabilité industrielle Arcelor Mittal France – DUNKERQUE  
Demeurant à COURCHELETTES »

**Article 5** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62039 59014 Lille Cedex, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication ou de sa notification.

**Article 6** : Le sous-préfet de Douai est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Douai, le 31 janvier 2024  
pour le préfet et par délégation,  
le sous-préfet de Douai,

Pierre AZZOPARDI